

K Club. AS FRANSECHES
BAT. LM2017CYCL236868
Date. 05/07/2017
Projet. LogosTer



MENUISERIE
TEILLARD Pascal
ALU BOIS PVC
05-55-64-55-51

Atelier du Carreleur
Franck MOUTEAU
05 44 30 03 78

FAYETTE
Fenêtre



L'entre-pots d'Aurélie
Fleurs et décorations

GUILLAUME TP
ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL
RÉCUPÉRATION EAU DE PLUIE
TERRASSEMENT
06 82 43 86 05



Baucherel Raynald
Maçonnerie



La présente maquette qui constitue une création au sens des dispositions de la loi n°92-597 du 1er juillet 1992 sur la propriété artistique et intellectuelle demeure la seule propriété de Kony KONY - ZA Le Charpenay Allée des artisans 69210 Lentilly - France - Tél. 04 72 54 02 02 - Fax 04 72 54 06 10 - commercial@start-sports.com

REGLEMENT 1er TROPHEE ASSUMER (édition 2018)

Préambule:

Le trophée ASSUMER est organisé par AS FRANSECHES en collaboration avec l'association ASSUMER. Il comporte cinq épreuves sous l'égide de la Fédération UFOLEP.

Article 1: Ouverture:

Il est ouvert à tous licenciés UFOLEP de toutes les catégories garçons et filles. 1 seule épreuve est réservée aux catégories « jeunes » (St Martial le Mont).

Article 2: Dates, lieux et catégories des épreuves:

-Dimanche 15 Avril:1ère manche Chamberaud.

Toutes catégories adultes

-Samedi 19 mai: 2ème manche St Martial le Mont.

Toutes les catégories + les jeunes

-Dimanche 17 Juin: 3ème manche Ahun.

Toutes catégories adultes

-Dimanche 29 Juillet: 4ème manche Chavanat.

Toutes catégories adultes

-Dimanche 16 Septembre:5ème manche et Finale Fransèches (Masgot).

Toutes catégories adultes

Article 3: Engagements et tarifs:

Les engagements se feront impérativement sur le site national UFOLEP « rubrique calendrier » « je m'engage »

Le tarif des engagements est de 6€ pour les adultes, 2€ pour les 13/14 et 15/16 ans, gratuit pour les « jeunes » pour les adultes non inscrites ces tarifs sont majorés de 2€.

Article 4: Horaires de départs:

Les départs seront donnés à 14h00 pour les 3ème catégories et 14h02 pour les grands sportifs, à 16h pour les 1ère et 16h02 pour les 2ème.

C'est horaires seront différents à St Martial le Mont les jeunes partiront à 13h les 13/14 à 13h45, les 15/16 à 13h47 les 3ème et les GS 15h00 et 15h02, les 1ère et les 2ème à 17h et 17h02.

Suivant le nombre de participants en 1ère et 2ème, le départ pourrait être commun aux 2 catégories. (en dessous de 10 concurrents dans chaque catégorie)

Article 5: Classements des épreuves:

Chacune des cinq épreuves attribue 50 points, puis 45, 42, 40, 39, 38, 37, 36, 35, 34, 33, 32, 31, 30, 29, 28, 27, 26, 25, 24, 23, 22, 21, 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5 et 4 points aux 40 premiers de chaque catégorie 1ère, 2ème, 3ème et Grands Sportifs masculins et féminins confondus, puis 3 points à tous les arrivants.

Le concurrent qui abandonne pendant la course, quelque soit le motif, est crédité de 1 point.

Le jour de la finale à Masgot (16 Septembre) les points seront doublés, Le classement des jeunes sera fait sur la seule épreuve leur étant réservée.

Changement de catégories: En cas de montée, les points acquis dans la catégorie inférieure seront réduit de moitié. Lors de la montée en catégorie d'un leader, son second au classement devient de fait le nouveau leader de la catégorie et porteur du maillot distinctif.

Article 6: Classement général:

Le classement général sera établi par addition des points obtenus lors de chaque épreuve. En cas d'ex-aequo est prépondérant le classement de la dernière épreuve disputée.

Article 7: Matériel:

Chaque licencié doit veiller à ce que l'équipement qu'il utilise soit homologué par UCI et la FFC selon les dispositions des protocoles d'homologation en vigueur et disponibles sur le site internet de l'UCI.

<http://fr.uci.ch/inside-uci/rules-and-regulations/materiel-165208/>

Article 8: Réglementation:

Les cinq épreuves se dérouleront selon la réglementation UFOLEP. Le port du casque homologué est obligatoire pendant la compétition ainsi que pendant les échauffements.

Pour des raisons de sécurité et de respect envers les coureurs en course, le circuit sera interdit à l'échauffement pendant le déroulement d'épreuve d'autres catégories.

Tous coureurs pris en infraction se verra refusé de départ de son épreuve.

Un contrôle de braquets pour toutes les catégories des jeunes sera fait par une personne du club organisateur avant le départ (à St Martial le Mont)

Il n'y a pas obligation pour les coureurs de participer à la totalité des cinq épreuves. Toutefois pour figurer au classement final, la participation à trois épreuves est requise (dont la finale à Masgot le 16 Septembre).

Article 9: Assistance médicale:

Un poste de secours avec 2 personnes habilitées (convention passée avec le SDIS) en liaison avec les services médicaux, assureront les premiers soins si blessé il y a.

Ce dispositif sera présent du début et jusqu'à la fin des épreuves et ce sur les cinq sites.

Article 10: Contrôle anti dopage:

A la fin de chaque course les concurrents sont tenus de se renseigner d'un éventuel contrôle anti dopage. Des membres du club organisateur assureront l'escort.

Sur chaque site un local sanitaire sera réservé pour cet effet.

Article 11: Cérémonie protocolaire:

Les concurrents récompensés devront se présenter obligatoirement sur le podium en tenue cycliste complète (Cuissard ou collant et maillot de leur club).

Le vainqueur de chaque catégorie se verra remettre un bouquet et une coupe, le 2ème et le 3ème une coupe.

Le soir de la 1ère épreuve à Sous-Parsat un maillot de leader sera remis au 1er du Challenge pour chaque catégorie.

Un tirage au sort des dossards sera fait pour une tombola.

Un vin d'honneur sera offert et servi par les municipalités qui nous reçoivent. Par respect et en remerciement pour eux la présence du plus grand monde est souhaitée.

Article 12: Port du maillot leader:

Le leader de chaque catégorie rendra son maillot au club organisateur, il lui sera remis pour le départ de l'épreuve suivante. Son port sera obligatoire sur chaque épreuve. Le maillot sera remis de façon définitive au soir de la finale à Masgot le 16 Septembre.

Article 13: Important:

Attention: Pour tous points non évoquer dans le présent règlement se conformer à la réglementation nationale. Toute personne engagée reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et d'en accepter les clauses.

Fait à FRANSECHES le 10/12/17

Le comité organisateur.

AS FRANSECHES START'ING © 2017

K Club. AS FRANSECHES
BAT. LM2017CYCL236868
Date. 05/07/2017
Projet. LogosTer



**FÉDÉRATION
FRANÇAISE
de CYCLISME**





CENTRE FRANCE
Banque Assurance Immobilier

AS FRANSECHES

MENUISERIE
TEILLARD Pascal
ALU BOIS PVC
05-55-64-55-51



LA CREUSE
LE DEPARTEMENT

Atelier du Carreleur
Franck MOUTEAU
05 44 30 03 78

FAYETTE
Fenêtre



Proxi
SUPER

L'entre-pots d'Aurélie
Fleurs et décorations

GUILLAUME TP
ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL
RÉCUPÉRATION EAU DE PLUIE
TERRASSEMENT
06 82 43 86 05



ASSUMER
11480 Franseches
Soutien aux Manifestations et Evénements Ruraux



Wfolep
TOUS LES SPORTS
AUTREMENT
CREUSE



EUROVIA
VINCI

Baucherel Raynald
Maçonnerie

K ONY La présente maquette qui constitue une création au sens des dispositions de la loi n°92-597 du 1er juillet 1992 sur la propriété artistique et intellectuelle demeure la seule propriété de Kony
KONY - ZA Le Charpenay Allée des artisans 69210 Lentilly - France - Tél. 04 72 54 02 02 - Fax 04 72 54 06 10 - commercial@start-sports.com

